

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
COMTÉ DE MONTMAGNY-L'ISLET**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Lessard, comté de Montmagny-L'Islet, convoquée par **AVIS ÉLECTRONIQUE** et tenue à l'Édifice municipal, ce **lundi, 5 mai 2014** à 20 :00 heures.

Étaient présents :

Madame	Sonia Laurendeau	Messieurs	Pierre Dorval Serge Guimond Clermont Bélanger Roger Lapierre Nelson Cloutier
--------	------------------	-----------	--

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de Monsieur Luc Caron, maire.

1. Prière et ouverture de la séance

Madame Josée Godbout récite la prière et Monsieur le maire ouvre l'assemblée.

2. Ordre du jour

2.1 Acceptation

086-05-2014

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu : -

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point suivant :

11.1 Régie de la Mauricie/Déchets

ORDRE DU JOUR

1. Prière et ouverture de la séance
2. Ordre du jour
 - 2.1 Acceptation
3. Procès-verbal du 7 avril 2014
 - 3.1 Acceptation
4. Administration générale
 - 4.1 État des revenus et dépenses/Comparatif
 - 4.2 Raymond, Chabot, Grant, Thornton/Exercice financier 2013/Facture
 - 4.3 Exercices financiers & redditions de comptes 2014-2015/Vérificateur/Nomination
 - 4.4 Contrats de location/Salles municipales/Modification
 - 4.5 Informatique IDC inc./Ordinateur(serveur)/Soumission
5. Service incendie
 - 5.1 MRC L'Islet/Équipements et fourniture de service/Achat
6. Transport
 - 6.1 Réseau routier
 - 6.1.1 Offre de service/Entretien du gazon et désherbage-2014
 - 6.1.2 Organisme des Bassins versants de la Côte-du-Sud/Formation
 - 6.1.3 Travaux à faire

7. Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux/Suivi
 - 7.1 BPR inc./Facture 10015339/Municipalité
 - 7.2 BPR inc./Facture 10015340/MTQ
 - 7.3 Acquisition/Partie de terrain/Julien Lord/Acompte
8. Aménagement & urbanisme
 - 8.1 Programme de revitalisation pour favoriser la réparation et la construction de résidences/Règlement 392-2014/Adoption
 - 8.2 Urba-Solutions/Plan d'urbanisme & règlements de zonage/2^{ième} versement
 - 8.3 Chemin Lessard Est/Cession partie d'ancien chemin/Frédéric Normand
 - 8.4 Jean Blais/MRNFP/Lettre d'appui
9. Culture et Loisirs
 - 9.1 Parc des Volontaires/Entretien/Traitements
 - 9.2 Centre des Loisirs/Changement/Porte centrale/Prix
10. Subvention & cotisation & appui
 - 10.1 Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet/Don
 - 10.2 Association des propriétaires du Lac-des-Plaines/Cotisation/Renouvellement
11. Varia
12. Comptes payés et à payer
 - 12.1 Acceptation
13. Période de questions
14. Levée de la séance

3. Procès-verbal du 7 avril 2014

3.1 Acceptation

087-05-2014

Procès-verbal/7 avril 2014/Acceptation.

Il est proposé par : Monsieur Roger Lapierre
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu : -

QUE le procès-verbal du 7 avril 2014 soit accepté.

4. Administration générale

4.1 État des revenus et dépenses/Comparatif

088-05-2014

État des revenus et dépenses/Comparatif-2013-2014

CONSIDÉRANT l'article 176.4 du Code municipal où le secrétaire-trésorier doit déposer semestriellement deux états comparatifs de revenus et dépenses nommés respectivement comptable et budgétaire;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Nelson Cloutier
Appuyé par : Monsieur Serge Guimond
Et unanimement résolu : -

D' l'état comparatif comptable soit celui qui compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci, soit au 31 mars 2014.

QUE l'état comparatif budgétaire sera présenté seulement au second semestre soit en même temps que l'état comparatif comptable;

4.2 Raymond, Chabot, Grant, Thornton/Exercice financier 2013/Facture

089-05-2014

Raymond, Chabot, Grant, Thornton/Exercice financier 2013/Facture.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre
Et unanimement résolu : -

D'accepter la facture de Raymond, Chabot, Grant, Thornton, comptables au montant de 6 806.52\$ taxes incluses à titre d'honoraires professionnels pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013.

4.3 Exercices financiers & redditions de comptes 2014-2015/Vérificateur/Nomination

090-05-2014

Exercices financiers & redditions de comptes 2014- 2015 / Vérificateur /Nomination.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu : -

DE nommer, pour les années 2014 et 2015, Raymond, Chabot, Grant, Thornton, comptables à agir à titre de vérificateurs financiers de la municipalité ainsi que pour la préparation de tous les redditions de comptes exigés par le gouvernement.

4.4 Contrats de location/Salles municipales/Modification

091-05-2014

Contrats de location/Salles municipales/Modification.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le contrat de location des salles à louer appartenant à la municipalité lesquelles sont situées à l'Édifice municipal, au Centre des Loisirs et à la « Chapelle du Lac-des-Plaines »;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Nelson Cloutier
Appuyé par : Monsieur Serge Guimond
Et unanimement résolu : -

D'ajouter à tous les contrats à l'article 7 intitulé « *RESPONSABILITÉ DU LOCATAIRE* » :

« Tout locataire qui ne respecte pas les conditions de location peut voir son contrat résilié sans préjudice et ne peut louer de nouveau. »

4.5 Informatique IDC inc./Ordinateur(serveur)/Soumission

092-05-2014

Informatique IDC inc./Ordinateur(serveur)/Soumission.

CONSIDÉRANT QUE le support et les mises à jour de Windows XP ne sont plus disponibles depuis le 8 avril 2014;

CONSIDÉRANT QU'un des postes informatiques utilise ce logiciel et les conséquences de fonctionner encore avec ce dernier est qu'il devient vulnérable face aux risques de sécurité et aux virus;

CONSIDÉRANT QU'il est important de protéger les données contenues dans ce PC;

CONSIDÉRANT QU'un prix a été demandé au fournisseur « Informatique IDC inc. » pour l'achat d'un nouvel ordinateur et à PG Solutions pour l'installation des applications administratives de la municipalité;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu : -

D'accepter la soumission d'Informatique IDC au montant de 1 362.45\$ avec taxes.

D'accepter de payer les frais de 500\$ pour l'installation des applications de PG Solutions.

5. Service incendie

5.1 MRC L'Islet/Équipements et fourniture de service/Achat

093-05-2014

MRC L'Islet/Équipements et fourniture de service/Achats regroupés-2014.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard doit procéder à l'achat ou à la vérification de certains équipements reliés au service incendie dans le cadre de son Plan de mise en œuvre en sécurité incendie;

ATTENDU la possibilité de regrouper les municipalités dans le but d'uniformiser la demande de soumissions en plus de permettre la réalisation d'importantes économies d'échelle pour les municipalités participantes;

ATTENDU QU'une des démarches à faire avant de procéder à l'évaluation ou à l'achat de ces équipements est de demander des soumissions;

ATTENDU QUE la MRC de L'Islet a mis en place, dans le cadre de son Plan de mise en œuvre en sécurité incendie, une structure d'achats en groupe afin de procéder auxdites demandes de soumissions pour les municipalités de son territoire;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu : -

D'autoriser la MRC de L'Islet à procéder pour et au nom de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard à une demande de soumissions auprès des fournisseurs de services potentiels dans le but d'acheter ou d'évaluer certains équipements reliés au service incendie selon la liste des besoins de la municipalité fournie à la MRC de L'Islet.

6. Transport

6.1 Réseau routier

6.1.1 Offre de service/Entretien du gazon et désherbage-2014

094-05-2014

Offre de service/Entretien du gazon et désherbage-2014.

Il est proposé par : Madame Sonia Laurendeau
Appuyé par : Monsieur Pierre Dorval
Et unanimement résolu :

D'accepter l'offre de service de Monsieur Germain Bernier pour l'entretien du gazon à l'Édifice municipal, au Centre des Loisirs et le désherbage de l'aménagement au pied du drapeau des armoiries de la municipalité au montant de 495.00 \$ pour la saison, l'équipement nécessaire aux travaux sera fourni par ce dernier.

6.1.2 Organisme des Bassins versants de la Côte-du-Sud/Formation

095-05-2014

Organisme des Bassins versants de la Côte-du-Sud/Formation.

CONSIDÉRANT QU'une formation sur le contrôle de l'érosion de sols en milieu municipal est offerte par l'OBV de la Côte-du-Sud aux employés des travaux publics;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond

Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre

Et unanimement résolu : -

QUE monsieur Michel Chamberland participe à cette formation qui aura lieu, jeudi le 29 mai 2014 à Montmagny au coût de 220\$ taxes incluses.

QUE les dépenses reliées à cette formation lui seront remboursées.

6.1.3 Travaux à faire

096-05-2014

Réseau routier/Travaux de voirie prioritaire/Liste.

Monsieur Nelson Cloutier énumère la liste des travaux prioritaires à exécuter aux chemins municipaux, entre autres :

- Balayage des rues
- Nivelage
- Réparer les trous occasionnés lors de l'étude géotechnique
- Réparation des trous en général, chemins de terre ou asphaltés
- Demande à l'entrepreneur en déneigement HDF inc. de réparer, s'il y a lieu, les bris causés par le déneigement
- Lessard Ouest: Réparation d'un ponceau (Marc-André Coulombe)
Changeement de quelques madriers du pont
4 voyages de gravier
- Lessard Est : 7 à 10 voyages de gravier
- 5° Rang Ouest : 3 voyages de gravier
- Lamarre : 7 voyages de gravier
- Harrower : 8 voyages de gravier
- Boisés : 6 voyages de gravier
- Lac-des-Plaines : 10 voyages de gravier
- Tour-du-lac-des-Plaines : 5 voyages de gravier
Madriers à changer au barrage

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond

Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger

Et unanimement résolu : -

D'autoriser l'exécution de ces travaux.

7. Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux/Suivi

7.1 BPR inc./Facture 10015339/Municipalité

097-05-2014

Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux usées/ BPR inc./Facture #10015339/Municipalité.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval

Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau

Et unanimement résolu : -

D'accepter la facture #10015339 de BPR inc. au montant de 45 443.65\$ taxes incluses.

7.2 BPR inc./Facture 10015340/MTQ

098-05-2014

Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux usées/ BPR inc./Facture #10015340/MTQ.

CONSIDÉRANT QUE le projet du réseau d'aqueduc, d'égout, d'assainissement des eaux usées et voirie s'effectue conjointement avec le ministère des Transports pour les travaux qui s'exécuteront sur la partie de la Route 285;

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs instrumentant au dossier du ministère des Transports sont également BPR inc.;

CONSIDÉRANT QUE les factures qui seront présentées par BPR inc. concernant ce projet seront acquittées par la municipalité mais remboursées par le ministère des Transports à la municipalité sur présentation des factures;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Nelson Cloutier
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu : -

D'accepter la facture #10015340 de BPR inc. au montant de 10 433.29\$ incluant les taxes.

7.3 Acquisition/Partie de terrain/Julien Lord/Acompte

099-05-2014

Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux usées/ Acquisition/Partie de terrain/Julien Lord/Acompte.

CONDIÉRANT QUE la municipalité a fait une offre d'achat à monsieur Julien Lord d'acquérir une partie de sa propriété soit les lots 78-P et 80-P, d'une superficie totale de 80 683.1 m² dont une partie sur laquelle seront situés les bassins de traitement et l'autre pour un futur développement résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'acceptation de l'offre d'achat par M. Lord, un projet d'entente a été signé par ce dernier et par M. Norbert Legros, des Expertises Immobilières de L'Islet mandé par la municipalité afin de la représenter dans cette affaire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'entente stipule que M. Lord accepte à titre d'indemnité pour la cession de ce terrain une somme de 70 000\$;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu : -

DE mandater Me Pierrette Couillard, notaire pour procéder au contrat à intervenir entre les parties.

D'offrir à M. Lord un montant de 10 000 \$ à titre d'acompte, lequel montant sera dans un compte en fidéicommiss jusqu'au moment de la signature du contrat.

8. Aménagement & urbanisme

8.1 Programme de revitalisation pour favoriser la réparation et la construction de résidences/Règlement 392-2014/Adoption

100-05-2014

Programme de revitalisation pour favoriser la réparation et la construction de résidences/Règlement 392-2014/Adoption.

Il est proposé par monsieur Nelson Cloutier, appuyé par monsieur Roger Lapierre et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter, tel que décrit, le règlement 392-2014 pourvoyant à l'établissement d'un programme de revitalisation pour favoriser la rénovation et la construction de résidences.

RÈGLEMENT NUMÉRO 392-2014

POURVOYANT À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR FAVORISER LA RÉNOVATION ET LA CONSTRUCTION DE RÉSIDENCES

SÉANCE ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard, tenue le 5 mai 2014, à 20 :00 heures, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle assemblée étaient présents :

SON HONNEUR LE MAIRE : MONSIEUR LUC CARON

Les membres du conseil :

Madame	Sonia Laurendeau
Messieurs	Pierre Dorval
	Serge Guimond
	Clermont Bélanger
	Roger Lapierre
	Nelson Cloutier

ATTENDU QUE l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet d'accorder une subvention pour compenser l'augmentation de taxes foncières pouvant résulter de la réévaluation des immeubles après la fin des travaux de rénovation ou de construction de résidences;

ATTENDU QUE le conseil veut favoriser la rénovation des immeubles résidentiels existants de même que la construction de nouvelles résidences à l'intérieur de certains secteurs de son territoire;

ATTENDU QUE le périmètre d'urbanisme comprenant, à l'ouest de la Route 285, les zones 1RA, 2MI, 4RB, 5P, 7RA, 6RA, 8P, 9RI, 10MI et, à l'est de la Route 285, les zones 2MI, 3RA, 11MI, 13RA, 12RA et 10MI sont les secteurs visés par ce programme de revitalisation.

Toute résidence déjà construite à l'intérieur de ces secteurs de la municipalité peut bénéficier de ce programme de revitalisation pour la rénovation lorsque l'évaluation de ce même bâtiment est majorée d'au moins 10 000 \$ après la fin des travaux ainsi que toute nouvelle construction;

ATTENDU QU' il y a lieu de préciser que lors de l'émission du certificat relatif à la construction ou la rénovation subventionnée, la première année est déterminée de la date en vigueur du certificat au 31 décembre de la même année;

ATTENDU QU' avis de présentation a été donné à la séance ordinaire du 7 avril 2014.

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Nelson Cloutier
Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre
Et unanimement résolu : -

QUE le présent règlement soit et est adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Le présent règlement porte le nom de « **RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR FAVORISER LA RÉNOVATION ET LA CONSTRUCTION DE RÉSIDENCES** ».

ARTICLE 3 Une subvention sera versée pour toute rénovation de résidence lorsque l'évaluation foncière imposable de ladite résidence aura été majorée d'au moins 10 000 \$ après la fin des travaux. Toute nouvelle construction résidentielle à l'intérieur du périmètre établi dans ce règlement pourra bénéficier d'une subvention en fonction de l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* selon les modalités suivantes :

- Pour les exercices 2014 et 2015, ce montant est au plus égal à la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation de l'immeuble n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;
- Pour l'exercice 2016, ce montant est au plus égal à 50 % de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation de l'immeuble n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;
- Le total de la subvention ne devra pas excéder mille cinq cent dollars (1 500\$) pour toute rénovation ou nouvelle construction.

ARTICLE 4 Cette subvention pourra être versée pour toute rénovation ou nouvelle construction commencée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014.

ARTICLE 5 Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 384-2013;

ARTICLE 6 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Luc Caron
Maire

Josée Godbout
Directrice générale et sec.-trésorière

8.2 Urba-Solutions/Plan d'urbanisme & règlements de zonage/2^{ième} versement

101-05-2014

Urba-Solutions/Plan d'urbanisme & règlements de zonage/2^{ième} versement.

CONSIDÉRANT QUE, de par sa résolution #123-06-2012, la municipalité octroyait le mandat à Urba-Solutions pour la réforme de son plan d'urbanisme et règlements de zonage;

CONSIDÉRANT QU'à la moitié du mandat, la municipalité doit leur payer 35% du montant total du contrat;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Sonia Laurendeau

Appuyé par : Monsieur Pierre Dorval

Et unanimement résolu : -

DE payer la somme de 8 490.90\$ incluant les taxes;

8.3 Chemin Lessard Est/Cession partie d'ancien chemin/Frédéric Normand

102-05-2014

Chemin Lessard Est/Cession partie d'ancien chemin/Frédéric Normand.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard est propriétaire de l'ancien Chemin Lessard Est, suite à l'abandon par le Ministère des Transports de son entretien, en vertu d'un avis publié dans la Gazette Officielle du Québec, le 14 juin 1969 et d'un avis publié le 08 mai 1971 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 324-04, décrétant la fermeture d'un tronçon de l'ancien Chemin Lessard Est en front d'une partie du lot 175 du cadastre de la Paroisse de Saint-Cyrille, alors la propriété de **Honorat Lord**, le 07 septembre 2004, entré en vigueur conformément à la loi et ce, rétroactivement à la réalisation des travaux de réaménagement de ce tronçon en 1974;

CONSIDÉRANT l'application des dispositions de l'ancien article 793 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de **Frédéric Normand**, représentant de **Honorat Lord**, à se porter acquéreur de ce tronçon situé en front de sa propriété résidentielle ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par Monsieur Roger Lapierre
Et unanimement résolu:-

1o/ DE CÉDER ET TRANSPORTER, à titre gratuit, à monsieur **Frédéric Normand**, une parcelle de terrain, sans numérotation cadastrale, montrée au cadastre originaire de la Paroisse de Saint-Cyrille, d'une superficie de 1 581,2 m .car., telle que montrée au plan annexé au certificat de localisation préparé par **Jean Casault**, arpenteur-géomètre, en date du 30 juin 2004, sous le numéro 971 de ses minutes et telle que plus amplement désignée au projet d'acte de cession notarié ci-après mentionné.

2o/ D'APPROUVER, tel que lu à la présente réunion, clause par clause, le projet d'acte de cession préparé par le notaire, **Jean-Pierre Ouellet**, de l'Islet.

3o/ D'AUTORISER monsieur **Luc Caron**, maire et madame **Josée Godbout**, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de : «**Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard**» ledit projet d'acte de cession, à y convenir de toute autre clause, condition et obligation, qu'ils jugeront nécessaires ou utiles et à signer tout autre document nécessaire ou utile pour donner un effet plein et entier à la présente résolution.

8.4 Jean Blais/MRNFP/Lettre d'appui

103-05-2014

Ministère des Ressources naturelles, de la faune et des Parc(MRNFP)/157, Tour-du-Lac-des-Plaines/Lettre d'appui.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire situé au 157, Tour-du-Lac-des-Plaines désire acquérir une partie du lot 39, canton Fournier afin de régulariser l'emplacement de son garage;

CONSIDÉRANT QUE, pour se faire, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs demande une lettre d'appui de la municipalité;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Nelson Cloutier
Appuyé par : Monsieur Serge Guimond
Et unanimement résolu : -

D'appuyer cette demande d'acquisition.

QUE cette demande ne contrevient à aucun règlement municipal.

8.5 Règlement concernant les nuisances/Modification/Avis de présentation

AVIS DE PRÉSENTATION

Monsieur le conseiller, Serge Guimond, donne un avis de présentation que lui ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le règlement (393-2014) concernant les nuisances.

QUE dispense de lecture du projet de règlement est faite en même temps que cet avis de présentation.

Et j'ai signé

Serge Guimond

9. Culture et Loisirs

9.1 Parc des Volontaires/Entretien/Traitements

105-05-2014

Parc des Volontaires/Entretien/Traitements.

Il est proposé par : Madame Sonia Laurendeau
Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre
Et unanimement résolu : -

D'accepter que l'entreprise Weed Man fasse l'entretien de la pelouse au Parc des Volontaires;

QUE le programme proposé se compose de 6 traitements au montant total de 432\$ avant taxes.

9.2 Centre des Loisirs/Changement/Porte centrale/Prix

106-05-2014

Centre des Loisirs/Changement/Porte centrale/Prix.

Il est proposé par : Monsieur Roger Lapierre
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu : -

D'accepter le prix de Daniel Coulombe Construction inc. au montant de 5 267.58\$ incluant les taxes pour le changement de la porte centrale au Centre des Loisirs.

10. Subvention & cotisation & appui

10.1 Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet/Don

107-05-2014

Fondation des services de santé MRC L'Islet/Tournoi de golf « Coup de cœur » 2014/Aide financière.

CONSIDÉRANT la demande de sollicitation d'une aide financière de la Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet qui servira à amasser des fonds afin d'acquérir des équipements médicaux;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Roger Lapierre
Appuyé par : Monsieur Serge Guimond

Et unanimement résolu : -

DE remettre une somme de 300\$ à la Fondation afin de contribuer et d'encourager le système de santé local.

10.2 Association des propriétaires du Lac-des-Plaines/Cotisation/Renouvellement

108-05-2014

Association des propriétaires du Lac-des-Plaines/Cotisation/Renouvellement.

Il est proposé par : Madame Sonia Laurendeau

Appuyé par : Monsieur Serge Guimond

Et unanimement résolu : -

QU'étant propriétaire d'un immeuble au Lac-des-Plaines, de payer le renouvellement de la cotisation annuelle au montant de 15\$ à l'Association des propriétaires du Lac-des-Plaines.

11. Varia

11.1 Régie de la Mauricie/Déchets

Monsieur le maire explique qu'il y a possibilité d'une grève vers la fin mai 2014 des employés de la Régie de la Mauricie, lieu où sont disposés les déchets de certaines municipalités de la MRC de L'Islet et Montmagny.

Dans cette éventualité, les administrateurs du Centre de transbordement de L'Islet vont faire des pressions au sein de la Régie de la Mauricie pour qu'ils trouvent une solution afin que la cueillette des ordures ne soit pas perturbée par cette grève.

12. Comptes payés et à payer.

12.1 Acceptation

109-05-2014

Acceptation des comptes.

Il est proposé par : Madame Sonia Laurendeau

Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier

Et unanimement résolu : -

D'adopter la liste des comptes payés et à payer datée du 5 mai 2014 au montant total de 168 499.57\$.

QUE cette liste de comptes est disponible pour consultation au bureau administratif de la municipalité situé à l'Édifice municipal.

Certificat de disponibilité de crédit

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de ces comptes.

13. Période de questions.

Des réponses ont été fournies aux questions posées.

14. Levée de la séance.

110-05-2014

Levée de la séance.

Il est proposé par Monsieur Roger Lapierre que la séance soit levée. Il est 21h00.

Luc Caron, maire

Josée Godbout, sec.-trésorière



QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
M.R.C. DE L'ISLET

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Josée Godbout,

QUE :

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard, tenue lundi, le 5 mai 2014 a été adopté le ***Règlement numéro 392-2014 pourvoyant à l'établissement d'un programme de revitalisation pour favoriser la rénovation et la construction de résidences.***

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal, 282, Principale, aux heures d'ouverture normales, soit du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h00 et entre 13h00 et 16h30.

Donné à Saint-Cyrille-de-Lessard, ce 6^{ième} jour de mai 2014.

Josée Godbout
Directrice générale et sec.-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Josée Godbout, secrétaire-trésorière, certifie que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Édifice municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat
Ce 6^{ième} jour de mai 2014.

Josée Godbout
Directrice générale et sec.-trésorière